

Question écrite du 20 septembre 2021 de Mmes et MM. Matthias Erhardt, Pascal Hohenweg, Brigitte Studer et Alia Chaker Mangeat: «Charge pour les salaires de direction au Grand Théâtre de Genève et à l'Orchestre de la Suisse romande (OSR)».

Ce jour, le Conseil administratif a déposé la proposition PR-1470 (projet de budget 2022). Cette proposition prévoit des subventions en faveur de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) pour 9 413 500 francs et une somme globale de 42,8 millions de francs pour le Grand Théâtre de Genève (GTG). En même temps, pour des raisons d'économie, les mécanismes salariaux en faveur des employé-e-s de la Ville de Genève et de la petite enfance sont supprimés.

Appelé-e-s à voter sur ce projet de budget en décembre 2021, les signataires de cette question écrite demandent au Conseil administratif de bien vouloir les renseigner sur les éléments suivants:

concernant l'Orchestre de la Suisse romande:

- quelle est pour 2021 la charge des salaires et des indemnités des membres de la direction (directeur général, directeur administratif et financier, directeur artistique et musical), par poste, y compris les défraiements, avantages en nature, gratuités, parties variables, etc.?
- Comment cette charge a-t-elle évolué depuis 2018? (Prière de détailler selon les mêmes critères que ci-dessus.)
- Les salaires et autres prestations, indemnités, etc. vont-ils augmenter en 2022?

Concernant le Grand Théâtre de Genève:

- quelle est pour 2021 la charge des salaires et des indemnités des membres de la direction (directeur général, secrétaire générale, chef-fe-s de service), par poste, y compris les défraiements, avantages en nature, gratuités, parties variables, etc.?
- Comment cette charge a-t-elle évolué depuis 2018? (Prière de détailler selon les mêmes critères que ci-dessus.)
- Les titulaires des postes précités sont-ils et elles employé-e-s de la Ville de Genève ou de la Fondation du Grand Théâtre?
- Les employé-e-s de la fondation verront-ils et elles leurs salaires évoluer?